



**NAMUR  
CAPITALE**

## 100<sup>ÈME</sup> EDITION DU CORSO : APPELS A PHOTOS

Après des reports liés à la crise sanitaire et sous réserve de l'évolution de celle-ci, Namur devrait fêter, en 2022, la 100<sup>ème</sup> édition du Corso.

A cette occasion et en collaboration avec l'Association des commerçants jambois et les Archives photographiques namuroises, la Ville de Namur souhaite organiser **une exposition de photos souvenirs des différentes éditions du Corso**. Celles-ci seront exposées chez les commerçantes et commerçants jambois. Un concours et un parcours seront organisés pour le public au moment des festivités, dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

### Conditions de participation à l'appel

L'appel est ouvert à toute personne en possession de photos, anciennes ou moins anciennes, du Cortège (groupes, public...), des festivités de la Pentecôte, des animations foraines, du feu d'artifice ou tout simplement des photos d'ambiance de l'évènement.

- Aucune caractéristique technique spécifique n'est imposée.
- Les participant-e-s sont invités à accompagner leur photographie d'un titre, du nom de son auteur, d'une année et éventuellement d'un court commentaire sur celle-ci.
- Une même personne peut envoyer plusieurs photos.

### Sélection des photos pour l'exposition

Une sélection des photos sera réalisée pour l'exposition. La taille des photos pourra être adaptée en fonction des besoins de l'exposition.

### Droit d'auteur et droit à l'image

En participant à cet appel, le ou la photographe autorise la Ville de Namur à reproduire et à diffuser gratuitement ses photographies dans le cadre de l'exposition et de sa promotion.

Le droit à l'image d'une ou des personnes figurant sur une photo relève de la responsabilité du ou de la photographe.

### Utilisation des données personnelles

La Ville de Namur garantit que les données personnelles communiquées dans le cadre de la participation à cet appel à photos seront recueillies et traitées conformément aux principes contenus dans la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements à caractère personnel.



**NAMUR  
CAPITALE**

### Modalités de participation

Les photos doivent être envoyées, de préférence, par e-mail au service des Fêtes de la Ville de Namur ([fetes@ville.namur.be](mailto:fetes@ville.namur.be)) pour le 1<sup>er</sup> février 2022.

Dans le cas où ils se trouveraient dans l'impossibilité de réaliser cet envoi par courrier électronique, les participant-e-s sont invités à prendre contact avec le service des Fêtes pour convenir d'un autre mode d'envoi adapté.

### **INFORMATIONS ET CONTACT**

Service des Fêtes

081 24 63 32 ou 081 24 63 87 | [fetes@ville.namur.be](mailto:fetes@ville.namur.be)